
PANORAMA DE PRESSE MOSELLE ET MADON

08 JUIN > 20 JUIN 2022

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

(4 articles)



vendredi 10 juin 2022

Réunion publique autour du PLUi (195 mots)

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi, il est prévu différents temps d'information et de concertation avec le...

Page 5



samedi 11 juin 2022

Concert de l'école de musique en plein air (149 mots)

Ça y est, elle repart en tournée ! La communauté de communes soutient depuis plusieurs années l'école de musique Mosell...

Page 6



vendredi 17 juin 2022

Les histoires de Michèle sur le thème de l'eau (94 mots)

Les histoires de Michèle au fil de l'eau À la bibliothèque, ils étaient...

Page 7



dimanche 19 juin 2022

Création d'un jardin collectif (107 mots)

Un jardin collectif à disposition des habitants Le lancement d'un jardi...

Page 8

COMMUNES MOSELLE ET MADON

(7 articles)



jeudi 9 juin 2022

Les bonnes idées du conseil municipal des enfants (318 mots)

En présence de parents venus nombreux pour l'occasion et d'élus municipaux, les jeunes conseillers (Emma M., Maelys, Emma T...

Page 10



vendredi 10 juin 2022

Un nouveau site de recyclage de déchets plastiques à l'étude

(513 mots)

Lors du dernier conseil municipal, plusieurs points ont été traités par les élus, à commencer par l'enquête publique de la ...

Page 11



lundi 13 juin 2022

Trois mois pour tester l'extinction de l'éclairage public

(223 mots)

Plusieurs délibérations notables ont émergé du dernier conseil municipal. Extinction de ...

Page 12



mardi 14 juin 2022

Conseil municipal : des travaux d'amélioration énergétique en vue (238 mots)

Page 13

Le conseil municipal de juin s'est déroulé dans la salle d'honneur de la mairie. Un tirage au sort pour 15 jurés d'Assises ...



jeudi 16 juin 2022

Le conseil approuve le projet de quartier durable (188 mots)

Page 14

? Urbanisme. Le projet d'aménagement du quartier durable rue de Mirecourt, en prolongement du quartier intergénérationnel ...



jeudi 16 juin 2022

Les échos du conseil (99 mots)

Page 15

Le conseil a voté à l'unanimité la prolongation de 24 mois de l'autorisation d'extraire des matériaux sur le périmètre actu...



vendredi 17 juin 2022

Pourquoi vouloir couper l'éclairage public la nuit (358 mots)

Page 16

Après avoir rencontré différents interlocuteurs et spécialistes de la question, la municipalité a pris la décision de coupe...

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES MOSELLE ET
MADON



Réunion publique autour du PLUi

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi, il est prévu différents temps d'information et de concertation avec les habitants. De manière à disposer d'un temps d'échange plus ample que lors d'une simple réunion publique, la communauté de communes propose deux permanences avec des créneaux horaires suffisamment larges afin d'accueillir les habitants en après-midi et en début de soirée. Au cours de ces permanences, les documents de travail du PLUi seront présentés de manière à recueillir les avis et de recen-

ser les éventuelles remarques.

Permanences les 14 et 23 juin

Les deux permanences publiques se dérouleront le mardi 14 juin entre 16 h 30 et 19 h 30, au siège de la communauté de communes Moselle et Madon, 45 rue du Breuil à Neuves-Maisons, et le jeudi 23 juin entre 16 h 30 et 19 h 30 à la mairie de Xeulley, place Lucette-Ditsch.

En présence d'élus, ces permanences sont ouvertes à tous les habitants

pour découvrir et échanger sur le projet du PLUi couvrant les 19 communes : projet d'aménagement et de développement durable, orientation d'aménagement, esquisse de zonage. ■

Renseignements auprès de la communauté de communes Moselle et Madon. Par téléphone au 03 83 26 45 00, ou par mail à contact@cc-mosellemadon.fr





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON-MÉRÉVILLE

Concert de l'école de musique en plein air

Ça y est, elle repart en tournée ! La communauté de communes soutient depuis plusieurs années l'école de musique Moselle Madon dans son activité d'enseignement musicale et dans les animations qu'elle propose sur le territoire.

Entre élèves et professeurs

Cette tournée communale sera l'occasion d'une rencontre musicale de qualité mobilisant élèves et professeurs. Guitares classiques, musiques actuelles, récitals seront au pro-

gramme, mais pas que ! Pop, rock (Elton John, B. Pumas) jazz, blues (Chicago, Amy Whitehouse, J. Bonamas), sans oublier les danseuses d'Amarelli, qui s'exprimeront sur les morceaux de Metallica ou encore de Woodkid. Un rendez-vous explosif à ne pas manquer, programmé le vendredi 17 juin, à 20 h 30, au stade de Méréville. ■



Un spectacle haut en couleur aura lieu le 17 juin au stade.

Contact sur le site
<https://www.ecolemusiquemosellemadon.fr> ou par téléphone au 03 83 47 52 34, ou Zeynep Ozdemir au 06 80 74 44 61.





Les histoires de Michèle sur le thème de l'eau

Les histoires de Michèle au fil de l'eau

À la bibliothèque, ils étaient peu nombreux ce samedi à venir écouter les histoires de Michèle, sur le thème de l'eau. Beaucoup d'activités en parallèle et un beau temps expliquent sans doute cette désertion. Mais ses histoires passionnent toujours autant. Celles-ci tournaient autour des fonds marins notamment où l'on découvre des animaux magnifiques mais aussi la pollution. Et aussi et toujours autour de l'amitié. ■



Peu nombreux mais l'écoute est toujours présente Photo ER





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON – BAINVILLE-SUR-MADON

Création d'un jardin collectif

Un jardin collectif à disposition des habitants

Le lancement d'un jardin collectif va permettre aux habitants d'avoir un petit bout de terrain potager. Terres de Lorraine, la commune, la com.com et sa politique de réduction des déchets, l'établissement Caps de la ferme de la Faisanderie ont soutenu

le projet. Le terrain choisi a été labouré et préparé avec le personnel de la ferme et les habitants volontaires. Le personnel de la Faisanderie veillera à l'entretien, le terrain se situant à proximité de la ferme. Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie. ■



Prêts pour la plantation. Photo ER



**COMMUNES MOSELLE ET
MADON**

Les bonnes idées du conseil municipal des enfants

Le conseil municipal des enfants (CME) s'est déroulé, pour la deuxième fois depuis son installation, ce mercredi dans la salle des mariages de la mairie.

En présence de parents venus nombreux pour l'occasion et d'élus municipaux, les jeunes conseillers (Emma M., Maelys, Emma T., Shain, Lael, Gabriel et Alexis) étaient réunis autour de la table, ceints de leur écharpe tricolore en vertu de leur engagement en tant qu'élus municipaux.

Pour répondre à leurs questions, les membres de la commission jeunesse (Marylin Brusseau, Émilie Déom, Danièle Keller, Daniel Lescroard, Françoise Liénard et Jean-Louis Sebrier) étaient présents, ainsi que le maire de Pont-Saint-Vincent, Yannick Hellak.

Des affiches contre les incivilités

Après avoir demandé s'il existe des sanctions contre les incivilités et s'il existe des projets pour les bâtiments inoccupés du centre-ville, les demandes du CME ont concerné divers

points.

L'autorisation d'accrocher dans les rues de la commune des affiches visant à lutter contre les incivilités (déjections canines, déchets...) est accordée si les affiches respectent la législation des affichages urbains.

Une fête de fin d'année dans l'espace Serge-Iung sera organisée sous condition de demande officielle écrite au maire.

« Un esprit collectif »

La participation à titre bénévole des CM2 qui passent en 6^e et qui souhaitent terminer les projets en cours, commencés durant cette première année de mandat, a été validée à l'unanimité.

Le maire, Yannick Hellak, a rappelé l'intérêt de cette instance consultative : « Vous aurez la possibilité de

proposer des idées, défendre des convictions, débattre sur différents sujets et prendre une décision qui rassemble le plus grand nombre, dans un esprit collectif. »

Il a salué l'investissement de ces jeunes élus et leur a rappelé que « l'écharpe [qu'ils] portent est le signe du respect de notre devise : Liberté, Égalité, Fraternité ». ■



Lutte contre les incivilités, fête de fin d'année : les jeunes élus proposent à leurs aînés quelques idées rassemblées collectivement.



Un nouveau site de recyclage de déchets plastiques à l'étude

Quatre points ont ponctué les discussions des élus lors du dernier conseil municipal. Parmi eux, l'implantation, sur le ban de Messein, d'un site de recyclage de déchets plastiques en vue de commercialiser des emballages alimentaires neufs et recyclés, est sans aucun doute le plus important.

Lors du dernier conseil municipal, plusieurs points ont été traités par les élus, à commencer par l'enquête publique de la société Loreco Plast Recyclage.

Objectif : 35 000 tonnes de PET par an

Le but : exploiter une installation de recyclage de déchets plastiques sur le territoire de la commune de Messein, au parc d'industrie Rive Gauche-rue Henry-Bessemer, visant à produire et commercialiser du polyéthylène téréphtalate (PET) recyclé, apte au contact alimentaire pour l'industrie de l'emballage. L'installation nécessite une surface d'environ 2,8 hectares et sera composée de trois chaînes de production, pour un objectif de production de 35 000 tonnes de PET par an.

Dans un second temps, l'attribution d'aides financières aux sportifs de haut niveau a été décidée. Plus concrètement, il est proposé de mettre en place une aide financière annuelle en faveur des sportifs ayant leur domicile personnel à Méréville. L'aide financière leur sera directement attribuée, selon certaines conditions.

Conséquence immédiate de cette décision, Hugo Beurey, sportif de haut niveau d'aviron licencié au Pôle France de Nancy, s'est vu attribuer une subvention de 2500 € par le conseil municipal. En effet, il remplit les conditions d'attribution de la subvention sportive de haut niveau dans la catégorie Relève pour l'année 2022.

30 000 € pour plusieurs changements

Enfin, des chantiers divers ont été évoqués, comme les aménagements extérieurs du parvis de la mairie et la rénovation de la salle informatique. Ont aussi été abordés le changement des fenêtres en bois d'un bâtiment en vue d'une rénovation de façades, mais aussi le terrassement extérieur, l'engazonnage, la mise en place de galets et de barrières de sécurité, le déplacement de coffrets électriques pour modification des panneaux d'affichage et achats de nouveaux, sans oublier le changement de fenêtres de la salle informatique, ici aussi pour une rénovation de façade. Une enveloppe de 30 000 € TTC est allouée pour ce projet.

Un city stade, un skate park et six terrains de pétanque vont voir le

jour

L'Agence nationale du sport (ANS) a été sollicitée pour subventionner l'installation d'un nouveau city stade, d'un skate park et de six terrains de pétanque aux normes de la FFPJP, (Fédération française de pétanque et de jeu provençal), dont le coût prévisionnel s'élève à 138 498 € TTC, susceptible de bénéficier d'une subvention d'équipement de la part de l'ANS, qui pourrait aller jusqu'à 80 %. Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant. Coût total : 115 415 €. Part de l'ANS : 80 %, soit 92 332 €. Auto-financement communal : 20 %, soit 23 083 €. La réalisation de ces infrastructures, entamée dès accord de l'octroi de la subvention par l'ANS, devrait se terminer au troisième trimestre 2022. Nul doute que ce beau projet va redynamiser le sport dans la commune. ■



Le projet « Fontaine du Chêne, rue du Jardinot » est dans les tuyaux. Les travaux devraient débuter bientôt.





Trois mois pour tester l'extinction de l'éclairage public

Plusieurs délibérations notables ont émergé du dernier conseil municipal.

Extinction de l'éclairage public

Suite à la réflexion engagée par la municipalité sur la maîtrise des consommations d'énergie, il est décidé de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public du 15 juin au 15 septembre sur toute la commune. Outre la réduction de la facture d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre

et à la lutte contre les nuisances sonores.

Petites Villes de Demain

Le conseil municipal accepte le lancement d'une étude pré-opérationnelle en vue d'une OPAH-RU portée par la communauté de communes, et le lancement d'une étude stratégique de revitalisation portée par la commune de Neuves-Maisons. La commune de Pont-Saint-Vincent sera partie prenante de ces études. La dernière sera prise en charge par la commune à hauteur de 5 % (coût 150 000 € HT).

Restauration de l'église

Le conseil municipal sollicite une subvention au titre du Contrat Territoires Solidaires du département de Meurthe-et-Moselle et auprès du conseil régional du Grand Est pour financer le diagnostic et les travaux de l'église Saint-Julien-de-Brioude. Il s'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé de réception du dossier complet et de réserver les crédits nécessaires au financement de la partie non couverte par la subvention. ■





Conseil municipal : des travaux d'amélioration énergétique en vue

Le conseil municipal de juin s'est déroulé dans la salle d'honneur de la mairie. Un tirage au sort pour 15 jurés d'Assises a été effectué et le compte rendu de la séance précédente approuvé au préalable.

À l'ordre du jour, au niveau finances, des demandes de subventions pour des travaux d'amélioration énergétique pour l'école maternelle Léon-Blum et l'hôtel de Ville pour des montants respectifs de 374 905 € et 595 027 €.

Et puis une exonération de pénalité de retard pour les travaux de l'école Zola et du centre Jean-L'Hôte qui

permet de régler à l'amiable une affaire qui n'aura aucun impact sur la trésorerie de la commune qui paiera uniquement les travaux effectués.

Pour les associations, renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec le Comité d'action sociale, convention obligatoire lorsque les subventions sont supérieures à 23 000 €.

En vue de la cession de l'ancienne gare

Au niveau de l'urbanisme, pour céder l'ancienne gare, le conseil municipal doit valider sa désaffectation et donc

son déclassement à la faveur du futur acquéreur.

Du petit matériel a été cédé pour un montant total de 1 025 €.

Et la répartition du capital de la société SPL-Xdemat et le rapport de gestion du conseil d'administration de celle-ci ont été présentés. La ville est actionnaire de cette société qui gère des logiciels de dématérialisation pour les échanges entre les collectivités.

Tous les points ont été approuvés à l'unanimité. ■





Le conseil approuve le projet de quartier durable

? **Urbanisme.** Le projet d'aménagement du quartier durable rue de Mirecourt, en prolongement du quartier intergénérationnel et qui conduira à la création de douze parcelles individuelles à usage d'habitation, a été approuvé. Le conseil autorise le maire à déposer le permis d'aménager correspondant à cette opération immobilière.

Le conseil a donné un accord de principe sur l'aménagement partiel de l'OAP n°1 de la Maladrie par un amé-

nageur et l'établissement d'un cahier des charges recensant les orientations d'aménagement décidées par la collectivité pour le développement du secteur de la Maladrie.

? **Mutualisation.** Le conseil a donné son accord à la mutualisation de coffrets électriques pour l'organisation de marchés de producteurs locaux, pour un coût de 157,50 € TTC.

? **Personnel.** Une réorganisation du service administratif suite au départ,

pour mobilité, de Reine Agbahoungba et, en retraite, de Philippe Bagard a été approuvée, tout comme l'achat de cadeaux de départ pour ces deux personnes.

? **Dématérialisation.** Le conseil approuve le nouveau règlement interne des MAPA et la nouvelle répartition du capital social de la SPL-Xdemat, qui gère la dématérialisation des actes administratifs. ■





Les échos du conseil

Le conseil a voté à l'unanimité la prolongation de 24 mois de l'autorisation d'extraire des matériaux sur le périmètre actuel de la carrière.

Le conseil a approuvé la nouvelle répartition du capital social SPL X-DEMAT. Le maire sera le représentant de la commune auprès de cette société qui assure les services dématérialisés à destination des collectivités.

Le maire a expliqué qu'il travaille avec le service de l'habitat de la CCMM sur le permis de louer, car conformément à la loi, pour louer un logement, il faut que celui-ci ne présente pas de caractère d'insalubrité. ■



Pourquoi vouloir couper l'éclairage public la nuit

La municipalité a décidé de couper l'éclairage public tout au long de la nuit du 15 juin au 15 septembre prochain. Le maire présente ses arguments. Une réunion publique sera organisée au terme de cette expérience qui permettra de décider de la suite à lui donner.

Après avoir rencontré différents interlocuteurs et spécialistes de la question, la municipalité a pris la décision de couper l'éclairage public tout au long de la nuit sur la période estivale du 15 juin au 15 septembre prochain.

Le maire, Yannick Hellak, s'explique : « Ce dispositif est dans un premier temps un moyen pour notre commune de lutter contre le gaspillage énergétique et de réaliser des économies. Comme chacun sait, l'éclairage public a aussi un impact négatif sur l'environnement : augmentation des émissions de CO₂ dans l'atmosphère, responsables de la production des gaz à effet de serre. »

Protéger la biodiversité

D'autres raisons sont mises également en avant.

Premièrement, l'éclairage nocturne perturbe les écosystèmes en bouleversant la fréquence jour-nuit. Cette interruption permettrait donc de

protéger la biodiversité et de diminuer l'impact sur celle-ci.

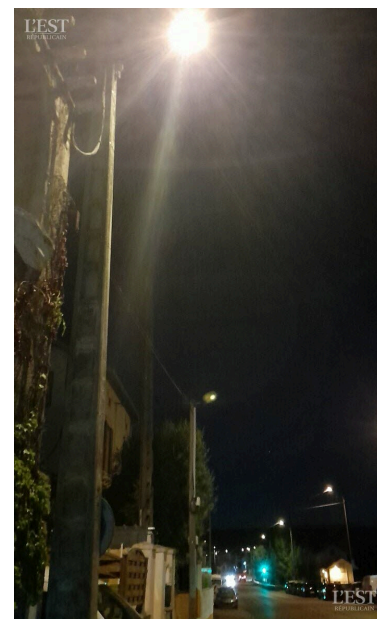
Deuxièmement, l'éclairage public est source de nuisances pour l'homme. La lumière artificielle provoquée par l'éclairage public est responsable d'une partie importante de la pollution lumineuse. Elle affecte notamment le bien-être des habitants et a un réel impact sur leur santé en perturbant leur horloge biologique et leur sommeil.

Sentiment d'insécurité

Le premier magistrat de la commune se veut aussi rassurant : « Nous avons conscience du sentiment d'insécurité que peut provoquer l'absence de lumière. Il est toutefois à nuancer, aucune étude ne montrant une recrudescence de la violence ou des incivilités suite à la suppression de l'éclairage public. Il n'existe pas non plus de lien entre éclairage et réduction de la criminalité. »

Vous pourrez donner votre avis

À l'issue de cette période de trois mois, la municipalité organisera une réunion publique pour échanger avec les Vincipontains sur cette expérience. Ce qui permettra alors de décider de la suite à donner à un tel dispositif qui laisse plus de place à la nuit en attendant la lumière du jour ! ■



Une initiative de plus en plus suivie.

